



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E67552

VALABLE JUSQU'AU

06/04/2027

ÉDITÉ LE

02/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1980

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 15/01/2020

152 310

Raison sociale : S.K.L.

RUE JULES FERRY

Z.I. DU BAS PONTET

69360 SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC LYON 319731980

Téléphone : 04 78 02 19 96

Fax :

Portable :

Site Internet : <http://sklserbat.com>E-mail : contact@sklserbat.com

Responsabilité légale :

FL2I (854 072 006) / LORI FABIEN PRÉSIDENT

Siret : 319 731 980 00037

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 80 02072

Assurance Responsabilité Travaux :

AUXILIAIRE 020150051

Assurance Responsabilité Civile :

AUXILIAIRE 020150051

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Effectif moyen : 22

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5113	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie Mention RGE	12/12/2023
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	12/12/2023
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	12/12/2023
5511	Installation de systèmes de Gestion Technique Centralisée (GTC) Mention RGE	14/12/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	07/10/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	07/10/2025
o Ventilation mécanique	07/10/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.